

Paix en Amérique centrale

aux parties en présence tout l'appui et tous les encouragements possibles. Il ne sera pas facile de convertir les engagements en un véritable accord de paix. Notre appui se traduit en termes concrets et pas seulement en mots. Le gouvernement est prêt à fournir une aide technique dans le secteur où il est qualifié pour intervenir, soit au niveau du processus de contrôle et de vérification qui suivra l'instauration d'un cessez-le-feu.

Je tiens cependant à rappeler aux députés qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle orientation pour le gouvernement. Au contraire, cette démarche est tout à fait cohérente avec la politique suivie par le gouvernement envers l'Amérique centrale depuis son élection. En fait, notre récente initiative en faveur du nouveau plan de paix n'est que la suite logique du rôle que s'est donné le Canada depuis un certain temps déjà.

• (1750)

Le Canada possède une politique particulière à l'égard de l'Amérique centrale et celle-ci est fonction de certains critères canadiens. Elle repose sur la reconnaissance des réalités géopolitiques de l'Amérique centrale et sur des facteurs sociaux et économiques qui se retrouvent à l'origine des problèmes actuels.

Le gouvernement du Canada s'oppose à l'intervention d'une tierce partie où que ce soit en Amérique centrale et regrette profondément que les tensions Est-Ouest aient bouleversé cette région et en aient entraîné la militarisation. Le Canada désapprouve la fourniture d'armes par tout pays à l'une ou l'autre des forces qui s'affrontent dans cette région. Le Canada a toujours fait valoir sa conviction que les pays d'Amérique centrale doivent être libres de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes sans ingérence de la part de tout autre pays ni de toute autre source.

Nous sommes aussi fermement d'avis que la croissance et le développement de la démocratie est une question importante en Amérique centrale. Le Canada se réjouit du progrès accompli dans plusieurs pays de la région tout en reconnaissant qu'il y a encore place à amélioration.

Nous, Canadiens, ne souhaitons pas que le Nicaragua soit incorporé au bloc soviétique ni impliqué dans la déstabilisation de ses voisins. Nous encourageons le Nicaragua à poursuivre les buts originaux de la révolution qui ont été réaffirmés récemment dans sa nouvelle constitution: un engagement envers le pluralisme politique, une économie mixte et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Nous croyons que le Nicaragua doit améliorer son attitude face aux droits civils et aux droits de la personne. La suspension continue de nombreux droits civiques fondamentaux est profondément regrettable aux yeux du peuple et du gouvernement canadiens. Nous encourageons le pluralisme politique au Nicaragua et nous nous réjouissons de ce que les partis d'opposition nationaux légitimes puissent continuer de jouer leur rôle.

Nous avons déploré la décision récente de fermer le journal *La Prensa* et le harcèlement des groupes d'opposition et des Églises. L'arrestation et la condamnation récentes du chef de la Commission nicaraguayenne des droits de la personne et du chef de l'Association du barreau nicaraguayen, peu après la

signature de l'Accord de paix, ont constitué un événement troublant et potentiellement nuisible. Cela n'était pas conforme à l'esprit de l'accord et n'a fait que souligner à quel point des réformes sont urgentes au Nicaragua.

Nous espérons que l'application du plan de paix va entraîner la levée de l'état d'urgence, la suppression des contraintes actuellement imposées à la presse et aux groupes d'opposition et la fin d'incidents comme ceux que je viens de signaler.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler à quel point le gouvernement est heureux que soient reprises les négociations en vue d'un règlement pacifique du conflit en l'Amérique centrale. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les obstacles au simple retour de la paix, mais le Canada est prêt à faire tout en son pouvoir pour en soutenir l'accomplissement.

Mme Mary Collins (Capilano): Avant de mettre un terme à ce débat, monsieur le Président, je tiens à remercier l'auteur de la résolution, le député de Spadina (M. Heap). Chacun sait qu'il s'intéresse de près depuis nombre d'années à la situation qui sévit en Amérique centrale. Ses préoccupations sont partagées par beaucoup de Canadiens et, bien entendu, par le gouvernement.

Je me réjouis du soutien que le député a exprimé envers les efforts de ces dernières années que le gouvernement a accomplis en Amérique centrale. Comme quelques autres de mes collègues l'ont dit, nous sommes heureux du nouvel accord de paix qui, je le précise, n'a pas été conclu facilement. Il ne s'est pas réalisé du jour au lendemain mais a plutôt été précédé par plusieurs années de travail acharné et par de nombreuses déceptions. Il s'agit d'une réussite importante même s'il reste beaucoup de difficultés à aplanir avant sa mise en oeuvre qui nécessitera encore passablement d'efforts et de bonne volonté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette région.

Je vais revenir brièvement sur les quatre points saillants de la résolution à l'étude. Premièrement, ainsi que d'autres l'ont dit et que le député l'a reconnu, nous avons déjà dépêché dans la région deux hauts fonctionnaires chargés de la mission que le député voudrait que l'on confie à un envoyé personnel du premier ministre (M. Mulroney). Leur visite est allée rehausser les initiatives diplomatiques du Canada en Amérique centrale, et tous les gouvernements concernés, notamment celui du Nicaragua, ont chaleureusement accueilli leur message.

Deuxièmement, alors que le gouvernement souhaiterait avoir une ambassade au Nicaragua comme dans bien d'autres pays, il en est empêché pour des raisons financières. Comme nous ne pouvons pas avoir d'ambassades partout dans le monde, nous avons pris des dispositions ponctuelles qui nous satisfont entièrement et qui devront suffire pour l'instant.

Mon collègue propose d'établir un «Fonds pour la paix». Personne d'entre nous n'ignore que le Canada contribue généreusement à l'aide bilatérale au développement et à des entreprises multilatérales. Le Canada fournit par habitant une aide considérable à l'Amérique centrale. Il s'agit d'une aide au titre du développement ou de motifs humanitaires. Elle s'inscrit également dans les objectifs de paix du groupe de Contadora.